



ecomaison

Conformité réglementaire

Obligation de déclaration des
emballages réemployés

16.04.24

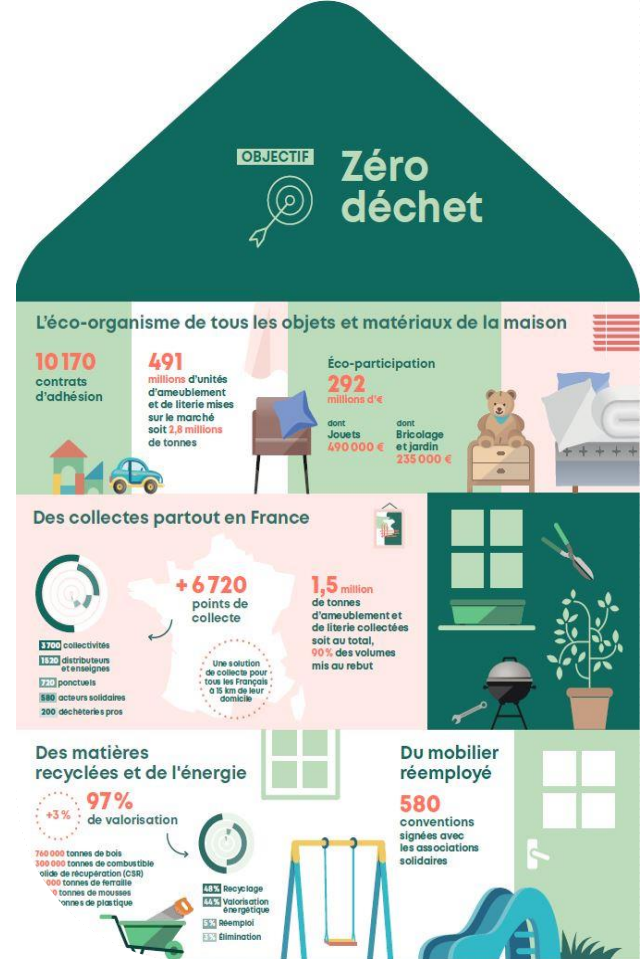
Ecomaison, une offre de service pour le premier éco-organisme multi-produits

Ecomaison réemploie et recycle les objets et matériaux de la maison



- Création en 2011
- Société privée à but non lucratif
- Agréée par l'Etat pour les **mobilier, literie et cuisine, les produits et matériaux du bâtiment, l'outillage et jardin, les jouets et jeux de plein air**
- Financée principalement par l'**éco-participation** incluse dans le prix des produits neufs

Pour les matériaux minéraux du bâtiment (cat. 1), en partenariat avec



1.

Le cadre réglementaire



La loi AGEC impose le réemploi de tous les types d'emballage



- ▶ La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) **vis**e à **augmenter la part des emballages réemployés** mis en marché par rapport aux emballages à usage unique.
- ▶ Les articles R 541-350 et ss. du code de l'environnement en précisent les objectifs.



▶ Acteurs concernés

- Les entreprises, y compris vente à distance, mettant sur le marché français au moins 10 000 unités de produits emballés par an sont concernées par une obligation de réemploi depuis 2023 et de déclaration à partir de 2024 auprès de l'éco-organisme ou de l'ADEME selon les filières.

Le metteur sur le marché est concerné par la déclaration



Les producteurs qui doivent déclarer sont :

- Les professionnels qui emballent ou font emballer les produits en vue de leur mise sur le marché français,
- Les importateurs/introducteurs dont les produits sont commercialisés dans des emballages en France ou,
- Les personnes responsables de la première mise sur le marché des produits emballés (à défaut d'identification du producteur ou de l'importateur).

Exemple : les industriels, les distributeurs, les marketplaces, les artisans....

A noter :

La déclaration doit être faite à l'échelle d'une entité juridique correspondant à un SIREN.

Cette déclaration concerne tous les types d'emballages

Emballages relevant déjà du périmètre d'un éco-organisme			Emballages hors éco-organisme (agréé en 2024)	
Emballages ménagers (CITEO, ADELPHE LEKO)	Contenus et contenants des produits chimiques (EcoDDS)	Les emballages des mortiers, enduits, vernis, résines... qui ne sont pas des DDS et qui rentrent dans la REP Bâtiment (cat. 2.C)	Emballages industriels et commerciaux (EIC) <i>(offre de services d'Ecomaison pour ses adhérents)</i>	Emballage de la restauration (ER)

Rappel de la définition des différents emballages

L'emballage primaire	L'emballage groupé ou emballage secondaire	L'emballage de transport ou emballage tertiaire
Il permet de constituer au point de vente une unité de vente pour l'utilisateur final ou le consommateur. <i>Exemple : sac plastique</i>	Il permet de constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente, qu'il soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou au consommateur, ou qu'il serve seulement à garnir les présentoirs au point de vente ; il peut être enlevé du produit sans en modifier les caractéristiques <i>Exemple : carton avec calage</i>	Il est conçu de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages groupés en vue d'éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport. <i>(A noter, l'emballage de transport ne comprend pas les conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien.)</i> <i>Exemple : palette</i>

L'emballage réemployé a « plusieurs vies »

- Un emballage réemployé ou réutilisé est un emballage :
 - faisant l'objet d'au moins une **deuxième utilisation**
 - pour un **usage de même nature** que celui pour lequel il a été conçu
 - et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé **par ou pour le compte du producteur**.

Exemple 1 : réutilisation de l'emballage dans le point de vente

Exemple 2 : réutilisation de l'emballage par recharge, effectuée par le producteur (ex. consigne)

- Le taux de réemploi correspond **à la proportion d'emballages réemployés mis en marché par rapport à la somme totale d'emballages mis en marché.**

Les objectifs de réemploi sont fixés par seuil de chiffre d'affaires (au SIREN)

>10 000 unités par an

Obligation minimale d'emballages réemployés ou réutilisés à mettre sur le marché annuellement

Chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions d'euros

- > 5% en 2026
- > 10% en 2027

Chiffre d'affaires annuel à 20 et 50 millions d'euros

- > 5% en 2025
- > 7% en 2026
- >10% en 2027

Chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros

- > 5% en 2023
- > 6% en 2024
- > 7% en 2025
- > 8% en 2026
- > 10% en 2027

2.

Les offres de service d'Ecomaison



1/ Réaliser la déclaration des emballages réemployés pour les mortiers, vernis... du bâtiment (hors DDS, catégorie 2.c)

- Pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (catégorie 2.c) mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre, les données doivent être mis à disposition à Ecomaison.

Le fichier Excel devra nous être transmis rempli pour **le 30 avril 2024** au plus tard.

- La déclaration de la catégorie 2.c n'inclut que les emballages primaires constituant l'unité de vente de ces produits.



Jusqu'à 45 000€ d'amende et une astreinte journalière au plus égale à 4 500 €, en cas de manquement aux obligations d'informations (L.171-8 du Code de l'environnement)

2/ Vous accompagner dans la déclaration des emballages industriels et commerciaux

Trois options :

1. l'entreprise procède directement à la déclaration avec l'aide d'Ecomaison
2. l'entreprise transmet les données à Ecomaison qui devient mandataire pour procéder à la déclaration pour son compte



La déclaration sur le site de l'ADEME

Page d'inscription



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déclaration du réemploi des emballages industriels et
commerciaux et emballages de la restauration

Données 2023

Vous démarrez votre déclaration

Quelle situation vous correspond ? *

** La réponse est obligatoire.*

☐ Je déclare en tant qu'entité juridique correspondant à un SIREN ☒ Je suis mandaté par une entité pour déclarer à sa place

← Précédent

Suivant →

Présentation du déclarant



Déclaration du réemploi des emballages industriels et commerciaux et emballages de la restauration

Données 2023

Informations sur le déclarant

Pour rappel, la déclaration s'effectue au niveau d'une entité juridique correspondant à un SIREN.

Raison sociale du déclarant : *

Pays de résidence du déclarant : *

☒ France (métropolitaine et DOM-TOM)

☐ Un autre pays

Code postal du déclarant : *

SIREN du déclarant : *

Chiffre d'affaires annuel déclaré en 2023 par le déclarant : *

€

Code NAF du déclarant : *

Mettez-vous principalement sur le marché des produits de consommation ? *

☒ Oui

☐ Non

Quel est le secteur principal de ces produits ? *

Bricolage, jardin, automobile, bazar, papeterie ▼

Quantités d'emballages professionnels mis sur le marché en 2023 (en unité d'emballages)

Les emballages professionnels sont les emballages industriels et commerciaux et les emballages de la restauration. Pour plus d'informations sur la détermination de votre nombre d'emballages professionnels, merci de vous référer au guide de la déclaration disponible sur <https://filieres-rep.ademe.fr/observatoire-reemploi-reutilisation/declaration-reemploi-emballages-professionnels>.

Vous êtes capable de renseigner les quantités d'emballages professionnels mis sur le marché en 2023 : *

- ☒ de manière détaillée en indiquant les quantités d'emballages réemployés, les quantités d'emballages réemployables neufs et les quantités d'emballages à usage unique
- ☐ de manière simplifiée en indiquant la quantité totale d'emballages et la proportion d'emballages réemployés

Quantité d'emballages professionnels réemployés mis sur le marché en 2023 : *

 emballages

Quantité d'emballages professionnels réemployables neufs mis sur le marché en 2023 : *

 emballages

Quantité d'emballages professionnels à usage unique mis sur le marché en 2023 : *

 emballages

Selon vous, quel est le niveau de qualification de vos données ? *

- ☒ Vous disposez d'un suivi exhaustif de vos données, les données déclarées sont robustes.
- ☐ Les données déclarées sont en partie estimées mais sur une partie non significative.
- ☐ Il existe des incertitudes fortes sur les données déclarées.

Quantités d'emballages professionnels mis sur le marché en 2023 (en unité d'emballages)

Les emballages professionnels sont les emballages industriels et commerciaux et les emballages de la restauration. Pour plus d'informations sur la détermination de votre nombre d'emballages professionnels, merci de vous référer au guide de la déclaration disponible sur <https://filieres-rep.ademe.fr/observatoire-reemploi-reutilisation/declaration-reemploi-emballages-professionnels>.

Vous êtes capable de renseigner les quantités d'emballages professionnels mis sur le marché en 2023 : *

- ☐ de manière détaillée en indiquant les quantités d'emballages réemployés, les quantités d'emballages réemployables neufs et les quantités d'emballages à usage unique
- ☒ de manière simplifiée en indiquant la quantité totale d'emballages et la proportion d'emballages réemployés

Quantité totale d'emballages professionnels mis sur le marché en 2023 : *

emballages

Proportion d'emballages réemployés mis sur le marché en 2023 : *

%

Selon vous, quel est le niveau de qualification de vos données ? *

- ☐ Vous disposez d'un suivi exhaustif de vos données, les données déclarées sont robustes.
- ☐ Les données déclarées sont en partie estimées mais sur une partie non significative.
- ☐ Il existe des incertitudes fortes sur les données déclarées.

← Précédent

Suivant →

Page de conclusion



Déclaration du réemploi des emballages industriels et commerciaux et emballages de la restauration

Données 2023

Informations vous concernant

Nom :

Prénom :

Email : *

Le renseignement d'un email est nécessaire pour l'envoi de votre attestation de déclaration.

Téléphone :

*Engagement
de véracité sur
les données
transmises*

Pour terminer, merci de cliquer sur **Enregistrer**.

En cliquant sur **Enregistrer**, vous confirmez que les informations que vous avez déclarées sont correctes et votre déclaration sera transmise à l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation. Une attestation de votre déclaration vous sera envoyée par mail et vous aurez la possibilité d'accéder à nouveau à votre formulaire si vous souhaitez corriger des données.

← Précédent

✓ Enregistrer

Option 3 : déclaration par une structure collective

- Les données sont transmises par les entreprises à Ecomaison sous le format suivant :

CA	NAF	QUANTITE-TOT-MEM	TAUX-REEEMPLOI
Tranche de chiffre d'affaires annuel déclaré en 2023 (ou à défaut, si l'exercice comptable ne le permet pas, celui de 2022) des déclarés	Code NAF des producteurs	Quantité totale d'emballages professionnels mis sur le marché en 2023 (en unité)	Proportion d'emballages professionnels réemployés mis sur le marché en 2023 (en unité)

Elles devront être transmises pour le 30 avril 2024 au plus tard.

La comptabilisation des EIC mis sur le marché et réemployés

► Calcul de la quantité totale d'emballage industriels et commerciaux

Quantité totale d'EIC =
Nombre d'EIC réemployés + Nombre d'EIC réemployables neufs +
Nombre d'EIC à usage unique

► Calcul de la proportion d'emballages EIC mis sur le marché

Proportion d'EIC réemployés mis sur le marché =
Nombre d'EIC réemployés / Quantité totale d'EIC

Déclaration par une structure collective

- Les données, transmises par les entreprises à Ecomaison, seront ensuite compilées par code NAF et transféré à l'ADEME sous le format suivant :

NAF	CA	QUANTITE-TOT-MEM	TAUX-REEEMPLOI
Par Code NAF	Inférieur à 20 millions d'euros	Quantité totale d'emballages professionnels mis sur le marché en 2023 (en unité)	Proportion d'emballages professionnels réemployés mis sur le marché en 2023 (en unité)
	Entre 20 millions et 50 millions d'euros		
	Plus de 50 millions d'euros		

Elles devront être transmises pour le 30 avril 2024 au plus tard.

Votre prochaine étape

- Définir les modalités de transmission à l'ADEME de ces données pour votre entreprise
- Si vous souhaitez être accompagné, écrivez-nous à contact@ecomaison.com
en précisant dans l'objet : déclaration DEIC
- Nous revenons vers vous sous 48 h.

Questions / réponses

Thème	Question	Réponse
Déclaration	le choix de passer par une déclaration auprès d'un EO est forcément un choix collectif ?	Pour les emballages ménagers, vous devez déclarer auprès de votre éco-organisme, de même que pour les DDS et la catégorie 2.c (enduits, mortiers...) du bâtiment. Pour les déchets d'emballages industriels et commerciaux, vous avez 3 choix : 1/ déclarer directement auprès de l'ADEME, 2/ demander à un mandataire (ex : Ecomaison) de procéder à la déclaration pour votre compte, 3/ de vous rattacher à une structure collective (fédération professionnelle, éco-organisme).
Déclaration	Cela ne fait-il pas double déclaration avec celle faite auprès de CITEO ?	Sur la partie emballage ménagers, vous n'avez pas à procéder à la déclaration auprès de l'ADEME, vous devez déclarer à votre éco-organisme (CITEO, ADELPHÉ ou LEKO). Pour les DEIC, vous avez le choix entre 1/ une déclaration directe, 2/ un mandataire qui déclare pour votre compte ou 3/ une déclaration auprès d'une structure collective.
Déclaration	Si pour un produit j'ai un carton, 3 éléments filmés de papier bulle et 8 coins en polystyrène, dois-je compter 1 emballage, 2 emballages ou 12 unités d'emballage ?	Vous devez compter 12 unités.
Déclaration	Comment faire si nous ne savons pas exactement la quantité de certains emballages ? Si la somme est approximative cela est-il problématique ?	A ce stade, ce n'est pas grave. La déclaration prévoit une rubrique dans laquelle vous pouvez dire si vos données sont fiables ou avec des incertitudes fortes.
Déclaration	Faut-il remplir la déclaration si nous n'avons aucun emballage réemployé ?	Si vous répondez aux conditions de plus de 10.000 produits pour les DEIC, vous devez déclarer les mises en marché et le réemploi, même si celui-ci est à zéro.
Déclaration	Si je n'ai aucun emballage pouvant être récupéré, dois-je faire quelque chose ? (Je déclare déjà les emballages que je mets sur le marché via le dispositif des emballages ménagers)	Compte tenu de la définition du réemploi de l'ADEME, si vous n'avez pas l'information sur les emballages réemployés par vous, vous devez mettre 0.
Déclaration	Nous sommes une grande surface, je ne vois pas ce que nous pourrions déclarer. Pouvez-vous m'éclairer svp ?	Vous devez déclarer tous les emballages des produits que vous mettez en marché et ceux que vous réemployés parmi ceux-ci.
Déclaration	l'obligation concerne toutes les rep, la déclaration de réemploi est unique, si ma société fait la déclaration chez citeo elle n'a pas à être faite de nouveau chez un autre eco-organisme ?	Sur la partie emballage ménagers, vous devez déclarer à votre éco-organisme associé (CITEO...), sur la partie EIC, vous avez le choix entre une structure collective et faire la déclaration directement à l'ADEME. Sur la partie 2.C de la REP bâtiment, vous devez déclarer chez Ecomaison.
Déclaration	Bonjour, CITEO nous demande également de faire une déclaration des emballages ré-employés, cette déclaration fait elle doublon avec celle que vous nous demandez ?	Sur la partie emballage ménagers, vous devez déclarer à votre éco-organisme associé (CITEO...), sur la partie EIC, vous avez le choix entre une structure collective et faire la déclaration directement à l'ADEME.
Déclaration	Nous sommes déjà en contrat avec CITEO pour la partie emballage. Avons-nous le choix ou pas de déclarer chez eux ou chez Ecomaison ?	Sur la partie emballage ménagers, vous devez déclarer à votre éco-organisme associé (CITEO...), sur la partie EIC, vous avez le choix entre une structure collective et faire la déclaration directement à l'ADEME.
Déclaration	pour les EIC : on a le choix de déclarer sur eco maison ou sur citeo ?	Pour les EIC, vous avez le choix de votre structure collective ou de passer directement par l'ADEME.
Déclaration	Du coup la déclaration porte également sur les emballages qui relèvent des REP autres que EIC ?	La déclaration porte sur tous les types d'emballages à savoir EIC, ménagers, contenus et contenants des produits chimiques, emballage de la restauration, emballage des mortiers, enduits , vernis (cat.2c de la REP Bâtiment)
Définition d'un emballage réemployé	Comment peut-on prouver qu'un emballage est réemployé ?	Selon la définition de l'ADEME, vous pouvez prouver que l'emballage est réemployé s'il a fait l'objet d'une deuxième utilisation, pour votre compte.
Définition d'un emballage réemployé	Déclarer le réemployable revient à déclarer tous nos emballages de certaines catégories puisque par essence certains produits sont réemployables (type palettes) Mais comment est-ce qu'on peut tracer (et prouver) qu'un emballage a bien été réemployé ?	Selon la définition de l'ADEME, vous pouvez prouver que l'emballage est réemployé s'il a fait l'objet d'une deuxième utilisation, pour votre compte.
Définition d'un emballage réemployé	La part d'emballages réemployés n'est pas la part des emballages 'réemployables' par l'utilisateur final mais la part des emballages de 'seconde vie' utilisés par le producteur, c'est bien cela ?	Oui, tout à fait. La définition est la suivante : "emballage faisant l'objet d'au moins une deuxième utilisation pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur. "
Définition d'un emballage réemployé	Des livraisons fournisseurs décollées en entrepot et donc les emballages servant à livrer les clients sont ils considérés comme réemployés ?	Une deuxième utilisation d'un même emballage correspond effectivement au réemploi.
Définition d'un emballage	Pour une palette, l'achat de palette "ayant déjà servie" (ailleurs) est il un cas de réemploi?	l'achat d'une palette d'occasion n'est pas du réemploi pour vous.
Définition d'un emballage réemployé	Si les palettes de transport sont vendues et non pas récupérées, je ne dois donc pas les comptabiliser comme réemployables ?	Si les palettes font l'objet d'une réutilisation pour votre compte, c'est du réemploi. Dans les autres cas, non.
Définition d'un emballage	Si on achète des cartons 2nde vie au lieu d'acheter des cartons neufs, cela compte-t'il comme des emballages 2nde vie?	Si les cartons font l'objet d'une réutilisation pour votre compte, c'est du réemploi. Dans les autres cas, non.
Définition d'un emballage réemployé	Donc, le pool palettes euro rentre dans le cadre du réemploi?	Effectivement, les emballages réemployés via un gestionnaire (dont remise en état / sous-traitance / location) sont à comptabiliser.
Définition d'un emballage réemployé	Pour faire du réemploi, il faut que nos clients nous renvoient les emballages?	Le réemploi correspond à une réutilisation par vous ou pour votre compte. C'est à vous de définir le moyen pour récupérer les emballages.
Définition éco-organisme	les eco-organismes sont des structures collectives ?	Oui, les éco-organismes sont des structures collectives.

Thème	Question	Réponse
Définition éco-organisme	Quelle est la différence entre vous et CITEO? car nous avons déjà énormément de déclarations d'emballages et autres eco organisme, et nous avons l'impression de payer plusieurs fois la même chose	Sur la partie emballage ménagers, vous devez déclarer à votre éco-organisme associé (CITEO...), sur la partie EIC, vous avez le choix entre une structure collective et faire la déclaration directement à l'ADEME. Sur la partie 2.C de la REP bâtiment, vous devez déclarer chez Ecomaison.
Définition emballage	Comment prouver qu'un emballage est recyclé ?	Cette question n'a pas de lien direct avec le sujet du réemploi. Le recyclage n'est pas pris en compte dans le questionnaire sur le réemploi.
Définition emballage	Quid des emballages comme les plastiques mous qui emballent des livres, jeux de société... ? Ils sont recyclés mais non réemployés tels quels, donc non concernés ?	Si vos emballages ne sont pas réemployés, ils ne doivent pas faire l'objet d'une comptabilisation comme emballages réemployés, mais doivent l'être en tant que mis en marché.
Définition emballage	Fabricant volets sur mesure en BtoB : Devons-nous comptabiliser, pour chaque emballage, le nombre de cales, de bulles ou de mousses, ainsi que le carton pour chaque volet roulant ? donc par volet 3 ou 4 unités d'emballage?	Si le calage n'est pas spécifique à une unité de produit, alors il est à comptabiliser avec l'emballage secondaire/tertiaire.
Définition emballage	Concrètement, il faut quantifier tous les emballages (1, 2nd et 3aire) et quantifier la quantité réutilisée ? Certainement 2ndaire et tertiaire uniquement (puisque le primaire va dans la benne du consommateur)	Tous les emballages sont concernées pour les déclarations des DEIC : primaires, secondaires et tertiaires.
Définition emballage	Donc on ne déclare pas les emballages recyclés ? C'est bien ça ?	Vous déclarez les emballages mis sur le marché (qu'ils soient recyclés ou non) et les emballages réemployés.
Définition emballage	Pouvez-vous s'il vous plaît nous préciser ce que vous entendez par emballage ? Est-ce les matériaux qui servent à expédier les produits ? (Cartons, palettes,...) ou bien les packaging produits ?	Les emballages sont les suivants : emballages ménagers (packaging), les contenants DDS, la catégorie 2.c (enduits, mortiers...) du bâtiment, les emballages industriels et commerciaux (palettes...)
Définition emballage	Y a t'il une distinction entre le carton (packaging) et le carton "d'envoi"? Cela concerne les 2 ou pas?	Oui, les deux sont dans le périmètre des emballages.
Définition emballage	Une bache plastique qui comprime un matelas et un carton sont concernés ?	Oui, ils sont concernés.
Définition emballage	Bonjour, nous expédions des jouets vers la France et utilisons que des emballages carton recyclés. Nous déclarons déjà tout chez l'éco. Sommes-nous concernés?	Oui, vos emballages carton sont considérés comme réemployables, ils doivent être déclarés comme mis sur le marché.
Définition emballage	Est-ce qu'un blister ou une enveloppe sont considérés comme emballages concernés ?	Oui, ils sont considérés comme des emballages ménagers (et non des DEIC dans ce cas).
Définition emballage	Packaging tertiaire est considéré comme emballage dans ce cas de figure ?	Oui, l'emballage tertiaire est à déclarer dans la catégorie des emballages industriels et commerciaux (ex. palette)
Entreprises concernées ou non	si nous faisons moins de 20 millions de CA, nous pouvons déclarer 0 cette année mais en 2025 nous serons obligés de faire au moins 5%. C'est bien ça?	Les entreprises, y compris vente à distance, mettant sur le marché français au moins 10 000 unités de produits emballés par an, quel que soit leur chiffre d'affaires, sont concernées par la déclaration et l'obligation de réemploi des emballages. L'objectif de réemploi s'applique ensuite en fonction du seuil de chiffre d'affaires annuel : si le CA est inférieur à 20 millions d'€, l'objectif de 5% de réemploi s'appliquera en 2026.
Entreprises concernées ou non	Les metteurs sur le marché étrangers situés hors du territoire national sont ils également tenus à cette déclaration?	Non, vous êtes tenus à la déclaration uniquement si vous êtes importateurs/introducteurs dont les produits sont commercialisés dans des emballages en France.
Entreprises concernées ou non	Quelles entreprises sont soumises à cette obligation : fonction du CA, du nb de collaborateurs, B2B vs. B2C ? Autres critères ?	Les entreprises, y compris vente à distance, mettant sur le marché français au moins 10 000 unités de produits emballés par an sont concernées par la déclaration et l'obligation de réemploi, quel que soit leur chiffre d'affaires.
Entreprises concernées ou non	Bonjour, J'importe des produits déjà emballés. Dois-je déclarer les emballages ou non?	L'importateur de produits est le metteur sur le marché des produits et emballages importés, à déclarer à CITEO, pour les emballages ménagers.
Entreprises concernées ou non	Bonjour, les emballages de transports sont à déclarer par le commanditaire ou le logisticien ?	Une plateforme logistique peut être concernée si elle conditionne des produits dans des emballages. Par exemple, elle peut conditionner un ou plusieurs produits dans un emballage de colisage (par exemple en carton) afin d'expédier ensuite une commande à un client. Dans ce cas, elle met en marché cet emballage de colisage et elle est responsable de sa comptabilisation. Cet emballage peut être à usage unique, réemployable neuf ou réemployé. Au contraire, si la plateforme n'effectue aucun reconditionnement du produit avant de l'expédier, elle ne comptabilise pas d'emballage mis en marché.
Entreprises concernées ou non	Bonjour, Faut-il faire une déclaration de réemploi en 2024 si nous ne sommes soumis aux règles de réemploi qu'à partir de 2024 (par rapport à notre CA)?	Si vous mettez sur le marché plus de 10 000 unités de produits emballés par an, vous êtes dans l'obligation de déclarer.
Non conformité	Si nous n'arrivons pas à atteindre les 5% d'emballages réemployés attendus, que se passera-t-il?	Vous risquez une amende administrative en cas de contrôle par l'Etat.
Périmètre produits	Le tableau à remplir sur votre espace adhérent ne concerne que les produits soumis à la REP bâtiment? Doit on faire une déclaration équivalente pour les DDS via Eco DDS?	Si vous mettez sur le marché français 10 000 unités de produits emballés par an, vous êtes concernés par la déclaration pour les DDS via Eco DDS.
Périmètre produits	donc pour le bâtiment, si il n'y a pas d'emballage primaire (pas de contenant) mais que secondaire ou de transport, pour 2023 aucune déclaration à faire?	Si vous avez des produits du bâtiment avec des emballages secondaires ou de transport dans la catégorie DEIC, vous devez faire une déclaration de la mise en marché et du réemploi.

Thème	Question	Réponse
Périmètre produits	La REP ABJ est-elle concernée ?	Les emballages industriels et commerciaux concernent la plupart des REP (ABJ, PMCB, Jouets, éléments d'ameublement...) et même les produits hors REP (ex : objets de décoration, arts de la table...).
Périmètre produits	Bonjour, dans le cadre du jouet, il s'agit d'emballages liés au produit (photo, avertissement etc ...) , il convient donc pour faire 5 % de mettre tout en polybag au final pour faire 5 % ? OK pour les outer cartons et les inner mais quid du produit lui même ?	Pour les jouets, il s'agit de l'emballage externe, dès lors qu'il ne fait pas partie du jeu lui-même.
Périmètre produits	De plus, à quoi correspond le nombre de 10 000 unités ? Est-ce pour un même produit, ou pour l'ensemble des produits mis sur le marché par la société ?	Les 10.000 unités correspondent à l'ensemble des produits mis sur le marché par l'entreprise.
Périmètre produits	Nous recevons des cartons en importations, que nous mettrons en tri dans une benne avec ramassage d'une société. Sommes nous concernés ?	La benne pour le tri est une benne de recyclage, pas de réemploi.
Périmètre produits	Pouvez-vous préciser la catégorie 2 C svp?	Cette catégorie concerne les mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre.
Périmètre produits	Bonjour, Pour savoir si nous sommes concernés, les 10 000 unités sont uniquement les produits pour lesquels nous sommes metteur en marché ou tous produits ?	Oui, uniquement les produits dont vous êtes metteurs en marché.
Périmètre produits	Nous sommes des commerces d'électroménagers, hifi, audio, télévision. De ce fait nous devons faire cette déclaration ?	Les entreprises, y compris vente à distance, mettant sur le marché français au moins 10 000 unités de produits emballés par an sont concernées par la déclaration et l'obligation de réemploi des emballages.
Périmètre produits	cette obligation concerne toutes les REP?	Cette obligation concerne tous les produits dont vous êtes metteurs sur le marché, que ces produits soit soumis à une REP ou non.
Tarif du service	Est ce que l'accompagnement est payant?	L'accompagnement par Ecomaison est gratuit.